



ISRAËL, ALLER SIMPLE

Guide de l'Alyah



הסוכנות היהודית
ל'אגנץ שווייץ
פאר ישראל

Assurer l'avenir du peuple juif



אéROPORT CHARLES DE GAULLE

Gaîté - Agence Juive

CONCORDE

CHÂTELET

Assemblée Nationale

St. Michel

Sèvres - Babylone

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Les premières étapes de votre Alyah	4
Liste des aides à l'intégration	6
L'intégration en Israël, étape par étape	8
Déménagement : le choix du cadre	10
Les coordinateurs d'intégration	12
L'assurance médicale	13
Le logement	15
L'oulpan	18
L'éducation	21
Lycées français en Israël (Baccalauréat français)	24
Programme Naalé (Baccalauréat "Bagrou" israélien)	26
Le service militaire	28
L'emploi et les équivalences professionnelles	30
Le permis de conduire et la voiture	32
La retraite	34
Alyah de groupe	35
Nous contacter	Dernière page

Remarque : Toutes les informations dans cette brochure ont été validées en janvier 2015. Les coûts et autres détails sont sujets à changements.

"Et vous, montagnes d'Israël, vous donnerez votre frondaison et vous porterez votre fruit pour mon peuple d'Israël, car ils sont près de revenir ... Je multiplierai sur vous la population, la maison d'Israël tout entière ; les villes seront repeuplées et les ruines rebâties"
(Ezéchiel, 36)

CHERS FUTURS OLIM,

Il y a plus de 125 ans de cela, les premiers olim des temps modernes ont quitté l'Europe pour s'installer sur une terre aride, tout en rêvant de vivre la réalisation des paroles prophétiques et le retour d'Israël sur sa terre.

Que de chemin parcouru depuis la création de l'Etat d'Israël pour faire de l'Etat juif, ce pays qui relie au quotidien le Peuple Juif avec son histoire la plus ancienne tout en étant devenu un des pays les plus modernes au monde.

Depuis 1948, ce sont plus de 3 millions de juifs venant de l'ensemble des communautés juives à travers le monde qui ont décidé de rejoindre Israël pour y établir leur foyer. Et ces 2 dernières années, ce sont plus de 10 000 français qui ont décidé de faire leur Alyah, portant à plus de 100 000 le nombre de juifs français installés en Israël.

L'Agence Juive accompagne chaque olé dans son processus d'Alyah, de la prise d'information à l'installation, consciente qu'une Alyah bien préparée sera une Alyah plus réussie.

La préparation à l'Alyah est une étape centrale dans ce processus que vous entreprenez - ou entreprendrez un jour - mais aussi, plus largement, dans votre vie. C'est en effet une période charnière et transitoire, pendant laquelle vous devez réaliser un grand nombre de démarches pour quitter un pays et en rejoindre un autre, physiquement, administrativement, mais aussi et surtout, mentalement. Ce n'est pas un simple déménagement, c'est un changement de vie. C'est pour cette raison et bien d'autres que nous prenons le temps, avec chacun de nos olim, d'éclairer, expliquer, guider, prévenir ou rassurer.

Ce Guide d'Alyah a été conçu pour cela. Pour qu'à tout moment, vous puissiez le consulter et trouver rapidement la réponse à vos questions ou la personne à contacter. Ce guide est organisé de la manière suivante : les premières pages concernent tous les olim et futurs olim (étapes, avantages, intégration), que vous soyez jeune, actif, retraité, célibataire, avec des enfants, etc. Les pages suivantes sont organisées par thèmes, vous permettant de lire directement les informations sur le sujet qui vous concerne et vous intéresse.

A ce moment très particulier de votre vie, alors que vous réfléchissez à faire votre Alyah ou que vous avez décidé de la faire, nous sommes et serons à vos côtés pour vous accompagner vers Israël.

Mazal Tov !

Daniel Benhaim

Directeur

Veillez noter que cette brochure s'adresse à chaque individu ou famille faisant son Alyah, y compris les jeunes olim et ceux ayant terminé un programme Massa. Une brochure spéciale existe aussi en complément pour les jeunes olim, détaillant les programmes d'intégration existants. Il s'agit de la brochure "Connexions personnalisées". Vous pouvez la télécharger sur notre site Internet ou la demander à votre conseiller Alyah.

LES PREMIÈRES ÉTAPES DE VOTRE ALYAH – LES SERVICES FOURNIS PAR L'AGENCE JUIVE ET LE MINISTÈRE DE L'ALYAH ET DE L'INTÉGRATION

Vous envisagez de faire votre Alyah ? L'Agence Juive prend en main vos démarches et vous accompagne dans votre chemin vers votre nouvelle maison.

L'ALYAH EN ÉTAPES

1. LES PREMIERS PAS...

Une réunion d'information se déroule dans les bureaux de l'Agence Juive ou de façon ponctuelle dans les communautés. Pour tout savoir sur le processus de l'Alyah, la Loi du Retour, vos droits et devoirs en Israël, le service de santé, la sécurité sociale, travail et stages en Israël, reconnaissance de diplômes, études secondaires et supérieures, et bien plus encore, venez rencontrer nos conseillers Alyah.

L'inscription aux réunions d'informations se fait sur notre site Internet : www.agencejuive.org ou par téléphone au 0800 916 647. Veuillez noter qu'il existe des soirées dédiées aux familles, aux jeunes et aux retraités. Choisissez celle qui vous correspond.

2. RÉUNIR QUELQUES DOCUMENTS

Si vous avez déjà participé à une réunion d'information et décidé de faire votre Alyah, il faudra ouvrir un dossier électronique auprès du Global Center de l'Agence Juive au 0 800 916 647.

3. RENCONTREZ VOTRE CONSEILLER ALYAH

Une fois votre dossier complété et vos documents réunis, vous vous verrez attribuer un rendez-vous privé auprès d'un conseiller Alyah de l'Agence Juive. Votre conseiller Alyah est votre partenaire dans ce voyage, un des plus importants de votre vie. Il vous fournira des informations, répondra à vos questions et vous aidera afin que votre demande d'Alyah soit approuvée rapidement. Lors de ce rendez-vous indispensable, les deux conjoints doivent être présents ainsi que les enfants de plus de 16 ans et de moins de 21 ans.

4. CHOISISSEZ LA DATE, NOUS VOUS OFFRONS VOTRE BILLET

Une fois votre demande autorisée par nos bureaux de Jérusalem, votre conseiller Alyah vous demandera votre passeport afin d'y déposer un visa d'Alyah. Ce visa est délivré par le Consulat israélien et demande un certain délai. A ce moment vous définirez ensemble votre date de départ en Israël. Votre vol aller simple vous sera offert.

5. EN CHEMIN

Après avoir fait vos valises (vérifiez auprès de votre conseiller Alyah les contraintes en termes de poids de bagages) et avoir pris avec vous les documents nécessaires, vous êtes en route pour devenir un **Olé (nouvel immigrant) !**

6. L'ARRIVÉE EN ISRAËL

Après l'atterrissage à l'Aéroport Ben Gourion, un professionnel de l'Alyah vous guidera dans vos premiers pas sur place en tant qu'Olé. Avec lui, avant même d'avoir passé le contrôle des passeports, vous pourrez :

- Recevoir votre **Téoudat Zehout (carte d'identité)**¹.
- Recevoir votre premier paiement en espèces au titre du **Sal Klita (panier d'intégration)**².
- Recevoir votre **Téoudat Olé / Zakaout - (carnet d'immigrant / carnet de droits en fonction de votre situation)**³.
- Vous inscrire à la **Koupat 'Holim (caisse maladie)**³ si vous le désirez.

7. TÉLÉPHONEZ GRATUITEMENT

Le Ministère de l'Alyah et de l'Intégration vous donnera à l'aéroport une carte SIM avec 200 minutes d'appel gratuit. Appelez vos proches pour leur dire que vous êtes arrivés "à la maison". Cela vous permettra aussi de choisir sans vous presser le forfait de téléphone portable qui vous convient le mieux.

8. EN ROUTE POUR CHEZ VOUS

Ne vous inquiétez pas, nous sommes aussi avec vous à la sortie de l'aéroport Ben Gourion. Vous bénéficierez d'un transport gratuit vers votre première destination en Israël.

9. UNE FOIS INSTALLÉS

Nous vous soutenons encore. Chaque fois que vous aurez besoin de conseils, d'assistance, de réponses à vos questions, vous pouvez appeler ou prendre rendez-vous avec un professionnel de l'Alyah de l'Agence Juive et d'une association d'olim. Nous sommes à vos côtés pour vous aider à vous intégrer dans votre nouvelle maison en Israël.

Global Center en Israël : 1-800-228-055

10. COMMENCEZ VOS PRÉPARATIFS :

Visitez notre site Web : www.agencejuive.org

Envoyez un e-mail ou parlez à un représentant de l'Agence Juive :

E-mail : gci-fr@jafi.org

Depuis l'Europe :

Belgique : 0-800-709-67

France : 0-800-916-647

Suisse : 00-800-477-23-528

Depuis Israël dans la plupart des langues : 1-800-228-055

¹ Dans la plupart des cas (pas pour les Ktinim Hozrim , c'est-à-dire les personnes qui ont habité en Israël avant leurs 14 ans, qu'ils soient nés ou non en Israël)

² Pour les Olim et Ezrahim Olim (citoyens nés à l'étranger)

³ Uniquement pour les Olim

LISTE DES AIDES À L'INTÉGRATION

L'objectif de cette liste est seulement de donner une idée générale, elle ne peut en aucun cas être considérée comme un engagement officiel. Les avantages de chaque nouvel immigrant lui sont, en effet, accordés selon sa situation personnelle et il est possible, dans certains cas, que seulement une partie des avantages figurant sur cette liste lui soit accordée. (Cette liste n'est donc ni exhaustive ni n'engage de manière contractuelle).

- Billet d'avion aller simple pour Israël + supplément pour bagages.
- *Sal Klita* (panier d'intégration) – aide financière en 8 versements (un en espèces à l'aéroport, un sur le compte en banque une fois le RIB fourni, puis tous les mois pendant 6 mois), pour la première année. Pour le détail des montants alloués, demandez à votre conseiller Alyah.
- Etudes gratuites d'hébreu à l'Oulpan pendant 5 mois.
- Cours particuliers et aide pour les élèves nouveaux immigrants à l'école pendant 1 an.
- Réduction des taxes douanières à l'importation ou à l'achat d'effets personnels, d'appareils électriques et d'équipement pour la maison.
- Réduction des taxes à l'achat ou à l'importation d'une voiture (voir chapitre détaillé sur cette question).
- Réduction des taxes à l'importation d'équipement professionnel, lors de la création d'une entreprise, pour une somme n'excédant pas 36,000\$. Tous les droits d'exonération douanière sont valables pendant **les 3 premières années**, à compter de la date d'Alyah (l'immigration).
- Réduction sur la taxe d'acquisition d'un appartement (*Mass Re'hicha*), **valable pour une période de 7 ans**, à compter de la date d'Alyah.
- Bourse d'études supérieures dans un institut reconnu par l'État pour des études de licence ou de master (sous conditions d'éligibilité de l'Office des Etudiants).
- Possibilité d'un stage de formation professionnelle, valable **pendant une période de 10 ans**.
- Les *Olim 'Hadachim* (nouveaux immigrants) qui ne travaillent pas, ont droit jusqu'à 12 mois de Sécurité sociale gratuite dès leur arrivée.
- Réduction d'impôt sur le revenu (*Mass Ha'hnasa*) pendant 42 mois, à compter de la date d'Alyah.
- Dispense de déclaration et d'imposition de tous revenus, de quelque origine que ce soit de n'importe quel pays autre qu'Israël, ne provenant pas d'un travail effectué effectivement en Israël, pendant 10 ans à dater de la date d'Alyah.
- Réduction sur les impôts locaux (l'équivalent de la taxe d'habitation) (*Arnona*) pendant 12 mois (à faire valoir dans les 2 premières années de l'Alyah sur les 100 premiers m²).
- Exemption de redevance télévision (*Agrate Télévisia*) pendant 1 an.



INTÉGRATION ÉTAPE PAR ÉTAPE

A votre descente d'avion, à l'aéroport Ben Gourion, un représentant du Ministère de l'Alyah et de l'Intégration vous accueillera et vous accompagnera durant toute la procédure sur place. Si vous ne le voyez pas, avec sa pancarte « Olim » sur votre route vers le contrôle des passeports, pas de panique. Il vous suffira de l'appeler, sur le téléphone dédié à cela, qui se trouve à votre gauche sur l'arcade, une dizaine de mètres avant les postes de contrôle des passeports. Décrochez et vous l'aurez en ligne. L'important est de l'attendre pour passer le contrôle des passeports avec lui.

APRÈS CELA, IL VOUS EMMÈNERA DANS LES BUREAUX DU MINISTÈRE ET VOUS OBTIENDREZ LES DOCUMENTS/AVANTAGES SUIVANTS :

- Le Carnet d'Immigrant (*Téoudat Olé/Zakaout*).
- La Carte d'Identité Israélienne (*Téoudat Zéout*), sur présentation de l'**ORIGINAL** de votre certificat de judaïté et de votre acte de naissance, pour les plus de 16 ans seulement. Les enfants de moins de 16 ans sont sur la carte des parents. Si vous choisissez de ne pas faire votre carte d'identité à l'aéroport, il faudra vous rendre dans les bureaux du Ministère près de chez vous dans les jours suivants votre Alyah.
- Un premier versement en espèces du panier d'intégration (*Sal Klita*).
- Un imprimé pour les versements suivants, qu'il vous faudra remplir avec un RIB israélien lorsque vous aurez ouvert votre compte en banque (voir ci-dessous) ou fait le changement de statut d'un compte existant puis remettre à votre responsable d'intégration⁴ du Ministère de l'Alyah et de l'Intégration dans les jours suivants votre Alyah.
- Un imprimé d'inscription à la caisse d'assurance maladie (*Koupat 'Holim*) de votre choix. Vous avez aussi la possibilité de vous inscrire directement sur place, à l'aéroport, à la caisse de votre choix. Si vous choisissez de ne pas vous inscrire à l'aéroport, il faudra le faire dans les jours suivants votre Alyah
- Les adresses et téléphones du Ministère de l'Intérieur (*Misrad Hapnim*) et du Ministère de l'Alyah et de l'Intégration (*Misrad HaAlyah ve Haklita*) de votre lieu de résidence.
- Une carte SIM avec 200 minutes d'appel gratuits (si vous ne possédez pas déjà une ligne en Israël).
- Un taxi gratuit pour votre première destination (avec tous vos bagages).

DANS LES 2 CAS SUIVANTS, LA PROCÉDURE DIFFÈRE DES OLIM CLASSIQUES :

- A l'aéroport, l'*Ezra'h Olé* recevra son carnet de droits, (*Téoudat Zakaout*), sa carte d'identité, le premier versement et le bon pour le Taxi seulement.
- A l'aéroport le *Katin 'Hozer* recevra un bon pour le Taxi seulement.

Puis l'on vous ramènera à la salle des bagages, pour y récupérer vos valises. Vous passerez le contrôle des douanes comme tout le monde (vert si vous n'avez rien à déclarer ou rouge si c'est le cas) et serez dirigés vers un taxi qui vous emmènera à l'adresse indiquée au préalable.

PUIS :

1. OUVRIR UN COMPTE COURANT (*HECHBON BANK*) :

Dans une banque de votre choix, vous devez ouvrir un compte courant en *Shqalim* et y déposer l'argent nécessaire aux premières dépenses. Vous avez 45 jours à dater du jour de votre Alyah pour y déposer vos devises étrangères en espèces. Les transferts bancaires de l'étranger vers votre compte en Israël ne sont pas limités dans le temps.

2. AU MINISTÈRE DE L'ALYAH ET DE L'INTÉGRATION (*MISRAD HAKLITA*):

Prenez rendez-vous pour rencontrer votre responsable d'intégration, (*Rakaz / Rakézète Klita*) qui sera votre interlocuteur durant la première année de votre arrivée. Communiquez-lui vos coordonnées bancaires israéliennes pour recevoir les versements du panier d'intégration. Inscrivez-vous à l'*Oulpan*. Prenez toute autre information (formations professionnelles, etc.).

3. SCOLARISATION DES ENFANTS (*BEIT SEFER*):

Adressez vous à la Mairie de votre lieu de résidence qui vous guidera vers les écoles avec aide pour immigrants. Au sein de certaines mairies, vous trouverez un représentant francophone qui vous aidera dans vos démarches d'intégration (voir P.12).

4. PERMIS DE CONDUIRE (*RICHAYON NÉHIGA*):

Faites les démarches nécessaires d'équivalence pour obtenir le permis de conduire israélien (condition indispensable pour bénéficier des avantages liés à l'achat d'une voiture neuve ou pour dédouaner un véhicule importé). Il s'agit d'un examen pratique de conduite, uniquement (pas le code). Mais ce n'est pas seulement une formalité. Il est bon de s'y préparer, en prenant une ou deux heures de cours dans une auto-école de votre choix, qui vous guidera par la suite dans les formalités d'inscription à l'examen. Si vous circulez en Israël, votre permis de conduire étranger ne sera valable qu'un an (voir chapitre détaillé sur cette question).

AU TERME DE TROIS MOIS DE RÉSIDENCE

5. PASSEPORT ISRAÉLIEN (*DARKON ISRAELI*) :

Au terme de 3 mois, à dater de votre Alyah, si vous devez voyager, vous devez faire établir, au Ministère de l'Intérieur, votre passeport israélien temporaire, (*Téoudat Maavar*). Ce document est à présenter à chaque entrée et sortie d'Israël. Il s'agit d'un laissez-passer temporaire d'un an, à faire renouveler au terme de cette période de résidence, par un passeport définitif (*Darkon Israéli*). Entre la date de votre Alyah et la fin des trois premiers mois de résidence, vous pouvez librement utiliser votre passeport français pour entrer et sortir d'Israël, sans aucune contrainte ou limitation.

⁴ Lors de votre arrivée en Israël, le représentant du Ministère qui vous guidera dans la procédure à l'aéroport vous indiquera le bureau du Ministère de l'Alyah et de l'Intégration le plus proche de chez vous. Quelques jours après votre Alyah vous devrez appeler ce bureau pour y prendre rendez-vous avec un responsable d'intégration.

DÉMÉNAGEMENT : LE CHOIX DU CADRE

Vous avez décidé de faire votre Alyah et vous pensez déjà au moyen de transporter vos affaires personnelles. Avant toutes choses, posez-vous sérieusement la question de la nécessité de tout envoyer en Israël. Si certains meubles, certaines affaires sont trop usagés, ne serait-il pas préférable de les remplacer en achetant sur place ? Sachez qu'en Israël, les produits valent à peu près la même chose qu'en France.

Important : Il est de la responsabilité des futurs olim de prendre contact avec le transitaire de leur choix pour le déménagement de leurs biens personnels en Israël. L'Agence Juive ne contribue pas aux frais du cadre et n'a pas de transitaire assigné ou recommandé. Nous vous conseillons donc de faire des recherches sur Internet pour trouver les noms et coordonnées des entreprises proposant ce service de transport de vos affaires vers Israël. Vous trouverez également sur notre Site Internet - www.agencejuive.org - les coordonnées de plusieurs compagnies de déménagement vers Israël.

A SAVOIR POUR PRENDRE CETTE DÉCISION, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT PRENDRE EN CONSIDÉRATION CERTAINS ÉLÉMENTS :

- Un Olé'hadach peut procéder à **3 envois exemptés de taxe dans les 3 premières années de son Alyah.**
- Si vous n'avez pas grand-chose à transporter, optez pour un petit cadre ou un cadre partagé afin de réduire les coûts. En revanche, plus le cadre est grand, plus le prix au m³ diminue.
- Certains articles sont exemptés de taxes d'importation, il s'agit notamment des meubles, livres, vêtements, literie, ustensiles de cuisine, photos, décorations, médias et des effets personnels.
- De la même façon, vous pouvez importer un **appareil électroménager ou électronique** de chaque sorte destiné à un usage domestique et exempté de taxes d'importation. Vous avez le droit à deux télévisions et deux ordinateurs. Vous pouvez aussi importer des climatiseurs, ventilateurs, radiateurs en fonction du nombre de pièces de votre nouveau domicile en Israël.
- Si vous choisissez d'acheter en Israël un réfrigérateur et/ou un climatiseur **produits en Israël**, ils seront exemptés de TVA.
- Certains produits, en revanche, ne sont pas exonérés de taxe. Il s'agit notamment des équipements de sport et de jardin, du matériel de camping, des barbecues, les machines à fax, l'alcool (fortement imposable), etc.
- Les fauteuils roulants motorisés doivent obtenir un accord.
- Il vous faudra vérifier avec votre transporteur pour chaque produit non mentionné ici.
- Toutes les marchandises importées, doivent rester en votre possession pendant six ans à compter de la date de l'importation sous réserve de payer des taxes.

CONSEILS

- Même si vous n'avez pas encore votre date d'Alyah, vous pouvez commencer certaines **démarches à l'avance** pour ne pas retarder l'envoi et par conséquent l'arrivée de votre cadre. Dès **3 mois environ avant votre Alyah**, vous pouvez ainsi déjà faire réaliser plusieurs estimations et devis par différentes compagnies. Cela vous donnera une idée et vous incitera peut-être à réduire le volume de ce que vous emmenez avec vous, notamment si le prix d'un produit en Israël est inférieur au prix de l'envoi. Surtout, cela vous permettra de comparer les différentes offres du marché.
- Une fois que vous aurez reçu **plusieurs devis**, comparez-les attentivement et dans leur totalité et vérifiez s'ils comprennent le "porte-à-porte" ; l'emballage ; le démontage et remontage des meubles ; la procédure de dédouanement ; les frais de port à destination ; le nombre de jours de stockage gratuit au port ; et ce, en fonction de vos besoins, bien évidemment.
- Nous vous conseillons également de prendre une **assurance** couvrant d'éventuels dégâts ou le vol.
- Vous pouvez également demander l'insertion d'une clause liée à d'éventuels **retards**.
- Notez qu'en période d'augmentation des Alyot (immigrations) ou durant les périodes les plus chargées de l'année (notamment l'été), les quelques compagnies se partageant le marché doivent faire face à une demande très importante et des **imprévus** sont susceptibles de se présenter.
- Enfin, n'hésitez pas à demander à vos proches et connaissances ayant fait leur Alyah avant vous s'ils ont une **compagnie à recommander** plutôt qu'une autre.



LES COORDINATEURS D'INTÉGRATION

Les coordinateurs d'intégration fournissent assistance et suivi aux nouveaux immigrants.

Attention à ne pas confondre les coordinateurs d'intégration dont il est question ici et qui se trouvent au sein des municipalités pour vous aider dans certaines démarches, avec les responsables d'intégration que vous rencontrez dès les premiers jours de votre Alyah dans les bureaux du Ministère de l'Alyah et de l'Intégration pour toutes les questions administratives (sal klita, oulpan, etc.).

A leur arrivée en Israël, et cela durant une année, les nouveaux immigrants ont en effet droit à un suivi et une assistance de la part de coordinateurs d'intégration. Ces référents s'adressent principalement aux familles (sauf à Haïfa où ils s'occupent de tous les olim). Leur aide et orientation sont particulièrement importantes au niveau des écoles pour conseiller les parents et inscrire les élèves.

A travers ces coordinateurs, les familles seront également informées des événements culturels, des excursions organisées, des oulpanim d'été pour les enfants avant la rentrée scolaire, etc. Nous recommandons aux familles de les contacter avant et au moment de leur arrivée en Israël.

En général, il y a une personne, à temps partiel, parlant français et uniquement destinée aux nouveaux immigrants venant des pays francophones. Certaines villes ont un coordinateur à temps plein. Ils travaillent et sont donc joignables **du dimanche au jeudi aux horaires de bureau (en général 8h-16h heure israélienne)**. Pour appeler ces numéros depuis la France, il faut composer le 00 972 et faire suivre des numéros ci-dessous sans le 0 initial. Par exemple pour le premier : 00 972 8 852 88 42.

VILLE	NOM	TÉL TRAVAIL	TÉL PORTABLE	EMAIL
Ashdod	Michèle Nabet	08-8528842	057-4867515	michele291254@gmail.com
Ashkelon	Myriam Maymon	-	054-4925099	marcellemaymon@gmail.com
Beer Sheva	Ruth Haddad	-	052-5112676	ruth12@hotmail.fr
Beit Shemesh	Sami Ben Adi	-	052-8629456	mba330@walla.com
Eilat	Nora Bitton	08-6367537	050-4442144	nurab@eilat.muni.il
Haïfa	Ketty Pardo	-	054-6706978	kettypr2@walla.com
Jérusalem	Liza Cohen	02-6295256	052-6551343	chlisa@jerusalem.muni.il
Netanya	Freddo Pachter Yael Berros Shaoul Damari	-	052-2326271 054-5581758 052-4454464	freddop@gmail.com yael.berros@gmail.com shaulddd@gmail.com
Region Binyamin	Caroline Lasry	02-9945065	054-2151318	olim@eli.co.il
Tel Aviv	Nicole Koskas	-	054-7260126	koskas_n@mail.tel-aviv.gov.il

Pour la ville de **Raanana**, il existe un service éducatif au sein de la Mairie qui pourra vous aider dans vos démarches liées à l'orientation et aux inscriptions scolaires. Ecrivez aux adresses email suivantes : rashemet@raanana.muni.il – sharonab@raanana.muni.il.

Pour la ville de **Rishon LeZion**, une personne parlant français est en charge de l'accueil et de l'intégration des nouveaux immigrants. Voici ses coordonnées : Email : KarinR@rishonlezion.muni.il - Tél : 03-9566792.

L'ASSURANCE MÉDICALE : LE SYSTÈME DE SANTÉ

Le système de santé en Israël est complètement différent du système français. Le budget de la santé est réparti entre les « Koupot 'Holim » (caisses d'assurance maladie) selon leur nombre d'adhérents respectifs. Il existe 4 Koupot 'Holim. Ce sont des organisations médicales à but non lucratif qui prodiguent des soins de santé à l'ensemble des citoyens. Conformément à la loi nationale sur l'assurance maladie, chaque citoyen israélien est en droit de recevoir des soins du service d'assurance maladie dans lequel il est inscrit. La loi fixe un panier de services subventionnés par l'Etat (soins, médicaments etc.) que les Koupot 'Holim sont dans l'obligation de fournir à leurs adhérents.

La Koupot 'Holim est l'équivalent de la Sécurité Sociale française et non pas le Bitoua'h Léoumi qui regroupe plusieurs institutions telles que la CAF, le RSA, le RSI et une partie de la Sécurité sociale dans le sens où les arrêts maladie lui sont incombés. Le Bitoua'h Léoumi fournit donc les prestations suivantes : Arrêts maladie, Aides au logement, Allocations familiale, RSA, Chômage et Invalidité.

La Koupot 'Holim n'est pas directement payante. Des cotisations sont déduites de la fiche de paye. Ces cotisations vont directement dans les caisses de l'Etat qui va les répartir entre les différentes institutions ; notamment les Koupot 'Holim. Vous ne devez donc rien payer directement à la Koupot 'Holim (pour le service de base).

SERVICES FOURNIS PAR LA KOUPAT 'HOLIM

Les services fournis par la Koupot sont globalement divisés en deux parties : le service de base imposé par l'Etat et les complémentaires santé.

Le service de base comprend les prestations suivantes : Consultations ; Spécialistes ; Pharmacie ; Hospitalisation / Ambulance ; Analyses / Radiologie ; Auxiliaires médicaux.

Les **consultations** chez le médecin généraliste, le Pédiatre et le Gynécologue sont entièrement prises en charge par la Koupot 'Holim. Contrairement à la France, vous n'avez pas à avancer d'honoraires ; vous disposez d'une carte magnétique que vous remettez au médecin lors de votre consultation. Celui-ci recevra ses honoraires directement par la caisse d'assurance maladie.

Lors d'une **consultation chez un spécialiste** (O.R.L., etc.), vous devrez payer 28 Shekels par trimestre. C'est-à-dire que vous pourrez retourner chez ce spécialiste autant de fois qu'il le faut dans le trimestre sans repayer. La Koupot 'Holim versera la différence de ses honoraires au médecin.

La Koupot 'Holim prend en charge la majeure partie du prix des **médicaments** figurants dans le panier de santé fixé par l'Etat. Il reste à la charge de l'adhérent une partie à déboursier par médicament, environ 15%, ce qui représente environ 14 shekels du prix total du médicament ; même s'il possède une complémentaire santé. La plupart des médicaments sont donc pris en charge à 85% mais il existe aussi des cas où la prise en charge est de 50 %.

L'**hospitalisation** dans les hôpitaux publics sur présentation d'une ordonnance est gratuite. Dans le cas où la personne est hospitalisée, le transport est entièrement pris en charge. Les analyses de base comme les prises de sang, les analyses d'urine, etc. sont entièrement prises en charge. La radiologie ainsi que les analyses plus poussées, toujours sur ordonnance du médecin traitant, sont considérées

L'ASSURANCE MÉDICALE : LE SYSTÈME DE SANTÉ

comme les médecins spécialistes, c'est-à-dire que l'adhérent devra participer à hauteur de 28 shekels par trimestre. (Il pourra bénéficier d'autant de radios ou d'analyses du même type dans le trimestre sans devoir repayer).

Les **auxiliaires médicaux** comme les infirmières sont entièrement pris en charge par la *Koupat 'Holim*.

LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

En Israël, les complémentaires santé viennent rajouter des services qui ne figurent pas dans le panier de santé fixé par l'Etat. En revanche, ces complémentaires ne comblent pas les fossés laissés sur les services déjà présents dans le panier de santé contrairement aux mutuelles présentes en France. Par exemple, sur le poste pharmacie ; en France avec une mutuelle de base, vous avez un remboursement à 100% alors qu'en Israël, un pourcentage reste à la charge de l'adhérent même avec une complémentaire santé. La complémentaire santé en Israël vient rajouter des services **non pris en charge** par l'Etat comme l'optique, les soins dentaires, les hôpitaux privés, etc.

L'inscription à la *Koupat 'Holim* de votre choix (en général la plus proche de chez vous) peut se faire dès votre arrivée à l'aéroport afin de diminuer les démarches administratives que vous ferez par la suite. Les olim bénéficient donc d'une assurance maladie dès leur arrivée en tant que nouvel immigré.

Vous pouvez changer de *koupa* tous les trimestres en passant par le site Internet du *Bitoua'h Léoumi* : www.btl.gov.il

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTES KOUPOT :

LEUMIT

www.leumit.co.il/

En anglais : www.leumit.co.il/eng/home/

MEUHEDET

En français : <http://lang.meuhedet.co.il/fr.aspx>

MACCABI

www.maccabi4u.co.il

En anglais : <http://www.maccabi4u.co.il/1781-he/Maccabi.aspx>

CLALIT

En français : <http://www.clalit-global.co.il/fr/>

LE LOGEMENT

Pour les nouveaux immigrants âgés de 18 à 35 ans, il existe différents programmes d'intégration comprenant le logement. Ce dernier est payant, à la charge du nouvel immigré. Ces programmes sont tous détaillés dans notre brochure pour jeunes olim "*Connexions personnalisées*".

Tous les autres **olim doivent trouver par leurs propres moyens un logement** à louer ou à acheter. Avant de faire votre Alyah, vous pourrez choisir de faire un "voyage d'étude" afin de trouver un logement. Cela impliquera certainement de le garder vide jusqu'à votre Alyah quelques semaines ou mois plus tard mais vous permettra au moins d'avoir votre logement à l'arrivée, ce qui facilitera notamment la réception de votre cadre. Vous pourrez sinon choisir de résider chez des proches dans un premier temps et de chercher un appartement une fois que vous aurez fait votre Alyah.

LA RECHERCHE

Après avoir choisi **la région ou la ville** dans laquelle vous souhaitez habiter, il faudra déterminer si vous préférez **louer ou acheter** et entreprendre des recherches dans ce sens. Il est assez facile en Israël de trouver des agents immobiliers parlant le français (ou au moins l'anglais), et des sites internet francophones existent, mais les biens proposés se situent généralement dans la fourchette haute du marché. C'est pourquoi nous vous conseillons de consulter les **3 sites israéliens** ci-dessous, **en hébreu**, qui proposent d'ailleurs toutes sortes d'autres offres (jobs, voitures, objets d'occasions...). Afin de vous y retrouver plus facilement, essayez de vous faire aider lors de votre première utilisation, vous pourrez ensuite répéter les mêmes actions par vous-mêmes. Vous pouvez également consulter le **lexique immobilier*** ou le **guide d'utilisation de Yadz*** créés par le site www.tel-aviv.com. **L'avantage de ces sites** est que le choix et les prix correspondent au marché.

www.winwin.co.il // www.homeless.co.il // www.Yadz.co.il

***Lexique immobilier** : <http://tel-aviv.com/2012/06/27/lexique-immobilier/>

***Guide d'utilisation de Yadz** : <http://tel-aviv.com/2012/06/09/yadz-2/>

LA LOCATION

- En menant des recherches sur Internet, vous serez mis en relation avec un agent immobilier et vous pourrez visiter des appartements. La commission de l'agent immobilier est d'environ un mois de loyer.
- Le contrat (qui est l'équivalent du bail français) se fait de particulier à particulier et généralement pour une période d'un ou deux ans, éventuellement renouvelable. Habituellement, les propriétaires vont demander deux ou trois mois de caution sous forme de garanties bancaires et douze chèques antidatés qui seront déposés à la banque suivant la date indiquée sur le chèque. Ils peuvent également parfois demander des garants.
- La location en Israël est plus facile qu'en France (moins de documents sont demandés et les procédures plus souples), de la même façon, il est beaucoup plus facile de mettre fin à un contrat ou d'expulser un locataire qui ne paierait pas son loyer.

LE LOGEMENT

L'ACHAT

- **Le prix** est négocié directement entre l'acheteur et le vendeur ou par l'intermédiaire de l'agent immobilier. Il est préférable de négocier la commission de l'agent au préalable. Cette commission est **négociable et ne doit pas dépasser 2% de la valeur du bien HT**.
- Si vous avez choisi d'acheter "**sur plan**", c'est-à-dire dans un immeuble pas encore construit ou en cours de construction, vous serez certainement reçus par le "**kablan**" (constructeur ou promoteur). Attention, l'achat sur plan requiert une attention accrue et de nombreuses vérifications. L'avocat devra notamment vérifier les permis de construire, l'inscription du bien, les garanties bancaires du kablan, etc. Il faut impérativement être représenté par votre propre avocat et ne pas accepter d'être **représenté par l'avocat** du kablan (qui vous proposera sûrement ses services...).
- Pensez à faire une **évaluation du coût total de l'acquisition en incluant les frais annexes** : Au prix du bien, il faut ajouter la commission d'agence (jusqu'à 2%), les honoraires de votre avocat (et de celui du kablan dans le cas d'un bien neuf) qui varient entre 0,5 et 2%, les frais bancaires pour le crédit (0,25 à 0,6%) et la taxe d'acquisition pour laquelle le nouvel immigrant peut bénéficier de réductions échelonnées en fonction du prix du bien. S'il s'agit d'un **achat "sur plan"**, les **paiements seront généralement indexés au coût de la construction**. Cette indexation ajoute au prix de l'appartement une somme non négligeable pouvant aller jusqu'à 4-5%.
- **L'avocat** en Israël est le garant de vos intérêts et remplit la **fonction de notaire** : vérifications juridiques, contrat, déclaration fiscale, inscription officielle de la pleine propriété et assistance lors de la signature. Il est donc conseillé de s'adresser à un avocat israélien **spécialisé et expérimenté** dès le début de la transaction.
- **Le prêt bancaire** : Pour l'achat d'un bien immobilier, le nouvel immigrant devra avoir un **apport** d'au moins 35-40%. Notez qu'il n'existe pas de prêt à taux zéro et que pour obtenir le prêt, vous devrez justifier de vos **revenus**. Vous pouvez aussi faire jouer la concurrence entre les banques pour obtenir les meilleures conditions. Un courtier ou votre avocat peut s'en charger pour vous. **L'hypothèque** est évaluée en fonction de la capacité de remboursement de l'emprunteur. Parmi ses avantages de nouvel immigrant, un Olé peut demander une partie du prêt hypothécaire, à hauteur de 20 000 euros, à un taux fixe de 3%. Si toutefois un taux plus favorable est proposé par les banques, il ne sera pas intéressant de faire usage de cet avantage. Cette partie du prêt hypothécaire ne peut être comprise dans l'apport personnel.
- Contrairement à la France, en Israël, **le prêt immobilier évolue** (souvent à la hausse) car il est toujours indexé au coût de la vie et en général à un autre indice. C'est pourquoi il est essentiel de bien négocier son crédit et donc si nécessaire de faire appel à un courtier.
- Attendez d'obtenir un **accord préalable** à la banque avant toute signature de contrat car contrairement à la France, ne pas obtenir un financement bancaire n'est pas une clause suspensive. La banque ne donnera son accord définitif et ne débloquera aucune somme tant que son expert n'aura pas fait une estimation du bien.
- Vous pouvez aussi emprunter auprès d'une **banque française** pour un bien immobilier en Israël à condition de pouvoir mettre un bien en garantie situé en France et libre de tout hypothèque.

- La signature du contrat : Les modalités des transactions immobilières en Israël sont définies par contrat et non par des lois. Il faut donc que celui-ci soit le plus précis possible car c'est lui qui fera foi en cas de litige. Ne signez donc pas d'avant-contrat ou tout autre document qui serait susceptible de vous engager vis-à-vis du vendeur. Seul le contrat rédigé et négocié scrupuleusement par votre avocat vous engagera alors de façon définitive.

A SAVOIR

Pour chacune des factures suivantes (sauf l'électricité), vous devez vous inscrire auprès de votre municipalité à moins qu'en tant que locataire, votre propriétaire ait fait les démarches de changement de noms pour vous.

- **L'impôt local ou "Arnona"** recouvre à la fois la notion d'impôt foncier et de taxe d'habitation. Il est dû par l'occupant effectif du bien immobilier, qu'il s'agisse du propriétaire ou du locataire. Le montant est fonction du lieu où vous habitez (ville, quartier) et il doit être payé tous les deux mois ou en une fois d'avance pour l'année, par carte de crédit dans n'importe quel bureau de poste ou par internet. En tant qu'Olé 'hadach, vous bénéficiez d'une réduction significative sur 12 mois à faire valoir au cours des deux premières années de votre Alyah.
- **L'eau** : En général, c'est la municipalité qui gère l'eau. L'eau est une ressource rare en Israël, donc il existe un quota d'eau (5m³ par personne pour 2 mois), et le prix est calculé en fonction du nombre de personnes occupant le logement. Si vous utilisez plus que le quota, le surplus de consommation est soumis à une majoration. Il est donc très important au moment où vous vous enregistrez à la mairie de préciser le nombre de personnes occupant le logement (à actualiser à la naissance d'un enfant).
- **L'électricité** : Vous devez vous inscrire par téléphone en composant le 103. Vous recevrez une facture tous les 2 mois que vous pourrez payer par téléphone, internet, ou à la poste par carte de crédit.
- **Le gaz** : Si votre appartement est ancien, vous devrez probablement utiliser des bombones de gaz. Si votre appartement est récent le gaz est directement acheminé par les conduits dédiés. La facture est bimensuelle, vous pouvez la régler dans la plupart des cas par téléphone, par internet, à la poste ou à la banque.



L'OULPAN

Les oulpanim (pluriel d'oulpan) sont des cadres d'étude de la langue hébraïque sous la responsabilité conjointe du Ministère de l'Alyah et de l'Intégration, du Ministère de l'Education et de l'Agence Juive.

Avant toute chose, il convient de rappeler qu'un bon apprentissage de la langue est la clé d'une intégration réussie, pour trouver du travail ou démarrer des études mais également tout simplement, et quel que soit l'âge, pour s'accoutumer à une nouvelle vie israélienne en Israël.

C'est pourquoi nous vous recommandons dans un premier temps, d'essayer d'apprendre l'hébreu avant de partir, cela vous aidera dans vos premières démarches de nouvel immigrant et vous permettra de progresser plus rapidement et plus facilement.

AVANT LE DÉPART, EN FRANCE

Il existe plusieurs façons d'apprendre l'hébreu en France, En fonction de votre âge, de votre occupation, et de votre motivation :

- Les **oulpanim** : une liste des oulpanim en France est disponible sur notre site Internet www.agencejuive.org.
- Par **Internet** : plusieurs méthodes pour apprendre l'hébreu par Internet s'offrent à vous, notamment Daber Ivrit (qui vous offre 4 leçons gratuites). Les détails sont également sur notre site Internet.
- Vous trouverez également des sites sur lesquels vous pouvez **échanger vos compétences linguistiques** contre celles d'une autre personne par le biais de discussions via webcam ou Skype notamment, ou encore en vous rencontrant si vous êtes dans le même pays. En faisant une simple recherche Internet vous pourrez trouver ces offres sur des sites tels que mylanguageexchange.com ; conversationexchange.com ; sharelanguage.com ; etc.
- Enfin, vous pouvez prendre des **cours particuliers**, plus onéreux mais plus flexibles et personnels. Les sites de cours en ligne proposent en général ce service mais vous pouvez aussi trouver des professeurs par le biais de sites Internet tels que kelprof.com.

UNE FOIS ARRIVÉ EN ISRAËL

Dans le cadre des avantages de l'Alyah, **l'Etat d'Israël vous offre jusqu'à 500 heures d'oulpan**. A votre arrivée en Israël, lors de votre rendez-vous au Ministère de l'Intégration, votre responsable d'intégration vous délivrera un bon à faire valoir auprès de l'oulpan de votre choix dans votre ville. Les oulpanim fonctionnent toute l'année et l'ouverture des classes dépend du nombre d'olim souhaitant étudier l'hébreu à un moment donné dans une région donnée. S'il n'y a pas de classe près de chez vous, vous serez envoyé dans une ville à proximité. Vous pourrez alors choisir la formule qui vous convient selon l'offre proposée et votre niveau. Selon les villes, il y a des oulpanim le matin, l'après-midi ou le soir. Le plus fréquent est un oulpan de jour intensif où l'on étudie généralement 5 jours par semaine, 5 heures par jour pendant 5 mois. D'autres formules sont moins intensives et sont étalées sur 10 mois.

S'INSCRIRE RAPIDEMENT

Il est important de s'inscrire le plus tôt possible car :

- c'est une opportunité qui ne se représentera pas ;
- cela accélèrera votre processus d'intégration et vous donnera plus de chances de trouver du travail ;
- si vous commencez à travailler vous n'aurez plus le temps de suivre un oulpan ;
- vous recevez une aide financière pendant les premiers mois (*sal klita*).

Il est donc vivement conseillé d'attendre un peu avant de se mettre à la recherche d'un emploi, afin de consacrer à l'oulpan les premiers mois de votre intégration.

Oulpan complémentaire : en fonction des cas, dans les 10 premières années de l'Alyah, vous pouvez avoir la possibilité d'effectuer un oulpan supplémentaire, en général le soir. Dans ce cas, une contribution financière symbolique est demandée.

OULPAN PROFESSIONNEL

Pour certaines professions, notamment médicales et paramédicales, il existe des oulpanim professionnels. Ceux-ci peuvent d'ailleurs être obligatoires dans certains cas pour obtenir le permis de travail. Lors de vos démarches pour obtenir ce permis auprès du Ministère de la Santé, cela vous sera spécifié. De plus, il est possible que selon les villes et les demandes, les classes d'oulpan s'ouvrent spécialement pour certains profils. Nous vous conseillons d'en discuter avec votre responsable d'intégration au sein du Ministère de l'Intégration ou avec le coordinateur d'intégration de votre ville (Voir P.12).

Pour les **jeunes de moins de 35 ans** des programmes d'oulpan comprenant le logement sont proposés, parlez-en avec votre conseiller Alyah ou consultez notre brochure **Connexions Personnalisées** présentant tous ces programmes.

TIPIM (CONSEILS) :

- Soyez présent à chaque cours et arrivez à l'heure (les cours avancent vite).
- Soyez attentif, sérieux, revoyez vos notes et faites vos devoirs.
- N'hésitez pas à parler, poser des questions, ne soyez pas timide et n'ayez pas peur de faire des fautes ou honte de votre accent français. N'oubliez pas qu'Israël est un pays de nouveaux (ou anciens) immigrants.
- Profitez de chaque occasion pour vous exprimer en hébreu dans la rue, dans les commerces, etc.
- Multipliez les contacts avec des Israéliens "de souche" ou anciens dans le pays.

ET POUR VOUS AIDER LES PREMIERS JOURS, DANS VOS PREMIERS PAS EN ISRAËL, VOICI UNE LISTE DE MOTS QUI POURRONT VOUS ÊTRE UTILES (LE "SLASH" (/) INDIQUE QU'IL Y A UNE AUTRE VERSION POUR LE FÉMININ) :

Bonjour	Shalom
Au revoir	Lehitraot
S'il vous plaît	Bévakacha
Merci	Toda
Quoi ?	Ma ?
Je ne comprends pas	Ani lo mévin/mévina
Je ne parle pas hébreu	Ani lo médabère/médabèrète ivrit
Pouvez-vous répéter ? / Encore une fois	Od paam ?
Oui	Ken
Non	Lo
Peut-être	Oulai
Téléphoner	Lehitkachère
Maison	Baït
Je suis un nouvel immigrant	Ani olé/ola 'hadash/'hadasha
Je voudrais / Je veux	Ani rotsé/rotsa
Je ne sais pas	Ani lo yodéa/yodaat
Où ?	Eifo ?
Je veux aller au/à	Ani rotsé/rotsa lalé'het lé...
Parlez-vous français/anglais ?	Ata/At médabère/médabèrète tsarfatit/anglit ?
Ministère de l'Alyah et de l'Intégration	Misrad HaAlyah ve HaKlita
Ministère de l'Intérieur	Misrad HaPnim
Agence Juive	HaSo'hnout HaYehoudit
Carte d'identité	Téoudat Zéout

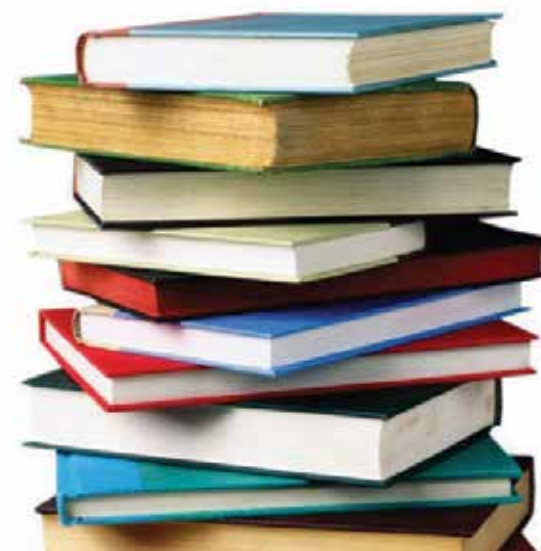
BE'ATSLA'HA!

L'ÉDUCATION

Lorsque nos conseillers Alyah demandent aux familles les raisons de leur désir d'Alyah, celles-ci répondent le plus souvent que c'est pour l'avenir de leurs enfants. Il est donc de notre responsabilité de vous orienter au mieux pour que vous puissiez faire le choix qui vous correspond ainsi qu'à vos enfants. L'objet de cette brochure n'est pas de vous fournir une liste détaillée de tous les établissements présents dans le pays mais de vous donner les informations nécessaires afin que vous puissiez vous familiariser avec le système éducatif israélien en général. Nous vous fournirons également les contacts importants dans ce domaine pour la suite de votre processus d'Alyah.

En vertu de la loi de 1979, l'enseignement est gratuit et obligatoire dès l'âge de 5 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans. Bien qu'il n'y ait pas de frais de scolarité dans le public, dès les premières classes du primaire, les parents doivent s'acquitter de participations diverses, couvrir les frais d'achat des livres et fournitures, payer les excursions, les assurances, etc. Des réductions peuvent être mises en place pour les élèves nouveaux immigrants, les familles monoparentales ou en difficulté. Les écoles privées sont en général payantes. Selon une Directive gouvernementale, depuis 2013, l'Etat finance une scolarisation gratuite pour les enfants de 3-4 ans dans des écoles maternelles publiques. La mise en œuvre se fera progressivement au cours des prochaines années.

L'élève immigrant est intégré dans la classe correspondant à celle dans laquelle il aurait dû étudier à l'étranger, si toutefois ses notes le justifient. Les élèves nouveaux immigrants peuvent bénéficier d'une aide financière pour les frais annexes liés à la scolarisation (dépendant du type d'école, du pays d'origine et de la date d'arrivée en Israël), d'heures de cours pour apprendre l'hébreu et de facilités pour les examens ainsi que de cours de soutien collectifs en hébreu et études juives pendant la première année suivant l'Alyah. Il existe également dans certaines villes des centres de soutien scolaire qui fonctionnent l'après-midi.



L'ÉDUCATION

Du jardin d'enfants au primaire inclus, le système de l'enseignement israélien compte 4 grands courants officiels et les parents ont le libre choix du réseau éducatif dans lequel ils souhaitent élever leurs enfants : **écoles d'Etat** (*mamla'hti*), **écoles religieuses d'Etat** (*mamla'hti dati*), **écoles indépendantes privées** (*hinou'h moukar*) et **le réseau indépendant orthodoxe** "*Ma'ayan HaTorah*".

- Dans les écoles d'Etat (religieuses ou pas), les programmes sont établis et contrôlés par le Ministère de l'Education avec un tronc commun obligatoire.
- Dans les écoles religieuses d'Etat, les élèves étudient aussi le tronc commun avec un supplément d'heures consacrées aux études religieuses.
- Les écoles indépendantes et *Ma'ayan HaTorah* ont le statut d'écoles "reconnues mais non officielles"; elles ne sont donc pas gérées par l'Etat ou par les autorités locales mais elles sont supervisées par le Ministère de l'Education, reçoivent des subventions de l'Etat et la plupart enseignent une partie du tronc commun. Ces écoles du courant orthodoxe sont très différentes des écoles juives orthodoxes de France. Renseignez-vous au préalable pour être sûr que votre choix corresponde à vos attentes.
- Les écoles non-officielles et non-reconnues par le Ministère de l'éducation sont celles gérées par divers groupes religieux. Ces écoles enseignent leur propre curriculum sans intervention du Ministère de l'Education.

LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE EST DIVISÉE EN 4 NIVEAUX :

- Le *Gan 'Hova* (équivalent de la 3ème section de maternelle) : pour les 5-6 ans.
- Le primaire de la CP à la 6ème (kita aleph à vav): 6-12 ans.
- Le collège, de la 5ème à la 3ème (kita zaïn à tet) : 12-15 ans.
- Le lycée, de la 2^{nde} à la Terminale (kita youd à youd beth) : 15-18 ans.

Crèches, 1^{ère} et 2^{ème} sections de maternelle : Confier son enfant à une crèche ou à une nourrice dès le plus jeune âge est une pratique courante en Israël. Deux grandes options existent pour le préscolaire (souvent sous la responsabilité d'organismes féminins, de centres communautaires, municipaux ou de personnes privées) : **la crèche** ou son équivalent (garderie familiale "*michpa'htone*" ; nourrice "*métapélète*") de 3 mois à 3 ans et les **1^{ère} et 2^{ème} sections de maternelle** de 3 à 5 ans.

- Les frais de **crèche ou équivalent** varient de 400 à 4000 NIS par mois, en fonction de la formule choisie et de nombreux facteurs liés à la situation des parents. Les horaires des crèches sont 7h00-16h00 (parfois 17h00) du dimanche au jeudi et 7h00-13h00 le vendredi. Pour les garderies privées (*michpa'htone* et *métapélète*) les horaires peuvent varier.
- Les **1^{ère} et 2^{ème} sections de maternelle gratuites mais pas obligatoires** préparent les enfants au *Gan 'Hova*, elles sont gérées par les autorités municipales. Les frais annexes dépendent de l'établissement choisi (privé ou public) et de la situation des parents). Les horaires sont : 7h30-13h30 (parfois 14h00) avec une possibilité de rester jusqu'à 16h00 en payant un supplément.

INSCRIPTIONS :

- Pour la **crèche**, les inscriptions se font généralement au printemps (mars-avril) et doivent se faire – pour les structures publiques – à travers un coordinateur de crèches au sein de la municipalité.
- Pour les **1^{ère} et 2^{ème} sections de maternelle**, gérées par une municipalité, l'inscription se fait généralement en janvier. Dans le privé, les dates varient en fonction de l'établissement.
- Pour la **maternelle, le primaire et le collège**, l'inscription se fait auprès des départements éducatifs de la mairie en fonction du lieu de résidence, en général dès le mois de janvier.
- Pour l'inscription au **lycée**, elle se fait directement auprès des établissements.

L'année scolaire : Dans les écoles d'Etat ainsi que dans les crèches et les 1^{ère} et 2^{ème} sections de maternelle, l'année scolaire commence fin août-début septembre et se termine entre mi et fin juin. Dans les écoles indépendantes, les dates variant, il convient de se renseigner directement auprès de ces établissements.

CONTACTS ET INFORMATIONS :

Responsable des francophones au Ministère de l'Education:

Carine Barda – carinebarda@walla.com – Tél : +972 (0) 54 673 0414 (il est préférable de la joindre par email). Elle pourra vous orienter, répondre à vos questions, pour toutes les villes et également en ce qui concerne l'éducation spécialisée.

Pour plus de détails sur le **système éducatif**, vous pouvez consulter les brochures et informations disponibles en français sur le site du Ministère de l'intégration, à l'adresse suivante : www.moia.gov.il.

Pour des informations sur les options concernant les **crèches ainsi que les 1^{ère} et 2^{ème} sections de maternelle**, contactez votre municipalité en composant le 105, 106, 107 ou 108 depuis la plupart des localités. (Voir aussi la liste des coordinateurs d'intégration francophones dans ce guide, page.12).

Pour **l'aide financière** (pour les frais annexes de scolarisation) aux élèves nouveaux immigrants, vous pouvez contacter le Département des élèves nouveaux immigrants au Ministère de l'Education: +972 (0) 2 560 3619 / www.education.gov.il/olim.

Une association israélienne offre également des aides pour les lycéens (lycées français ou israéliens), il s'agit de l'Alyat HaNoar, que vous pouvez contacter par email : liame@kfar-olami.org.il ou par téléphone : +972 (0) 3 689 8764.



LYCÉES FRANÇAIS EN ISRAËL (BACCALAURÉAT FRANÇAIS)

Tout élève qui finit son brevet ou qui a déjà entamé le lycée en France peut décider de finir ses études (2nde, 1^{ère}, Terminale) et de passer son baccalauréat en Israël en intégrant un des lycées français présents dans le pays.

LES LYCÉES

Il en existe quatre, tous rattachés à l'académie de Lyon, ils sont homologués pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), tels que le seraient les écoles juives en France. Tous les quatre proposent les filières générales (ES, S et L en fonction de la demande) du baccalauréat. Il s'agit de programmes d'intégration, dont les études sont prises en charge en grande partie par le Ministère de l'Education et le Ministère de l'Alyah et de l'Intégration. Ils se situent sur des campus israéliens, dont certains abritent également d'autres lycées d'immigrants de diverses nationalités. Cela permet l'échange des cultures et des expériences. Les jeunes se rencontrent et se retrouvent sur le campus, dans le complexe sportif ou au réfectoire, ils communiquent entre eux en hébreu.

Dans chaque lycée, une équipe pédagogique encadre le jeune tout au long de sa scolarité et les élèves se retrouvent dans des classes de petits effectifs, bénéficiant ainsi d'une meilleure qualité d'enseignement. L'environnement plus ou moins religieux de chaque lycée sera un élément à prendre en considération au moment du choix du lycée.

En effet, le **lycée Thorani de Kfar Maimon**, situé près de Netivot, est religieux, destiné aux jeunes hommes intéressés par des études juives plus approfondies.

Le **lycée de Guivat Washington** est également religieux, celui-ci est destiné uniquement aux jeunes filles et est situé près d'Ashdod.

La **'Havat Hanoar Hatsioni** est située à Jérusalem, véritable village en pleine ville sainte, et est traditionneliste et mixte avec un internat.

Mikvé Israël, le collège-lycée franco-israélien (appartenant au groupe de lycées créés par l'Alliance Israélite Universelle) est situé près de Tel Aviv, et est traditionneliste et mixte avec un internat.

LES ÉLÈVES

Les lycées français s'adressent aux élèves qui veulent avoir une expérience en Israël, gagner en indépendance et renforcer leur identité juive ; les programmes qui y sont offerts leur permettent d'éventuellement prévoir de rester en Israël, c'est-à-dire d'y vivre et de prendre la nationalité israélienne. Les élèves qui souhaitent garder un statut de touriste ont la possibilité de renouveler leur visa étudiant au Ministère de l'Intérieur israélien.

Les lycées sont ouverts à tous, aussi bien aux *ktinim 'hozrim*⁵ ; aux enfants d'Israéliens, nés à l'étranger ou pas ; et bien sûr aux personnes sans passé israélien.

⁵ Les personnes qui ont habité en Israël avant leurs 14 ans, qu'ils soient nés ou non en Israël.

Avec ou sans leurs parents en Israël, c'est une voie de choix pour une intégration réussie, puisqu'ils se trouvent sur des campus avec des Israéliens. Il est préférable que les jeunes soient sociables afin de pouvoir s'adapter à l'internat.

Le cadre de ces écoles est sioniste, il comprend un apprentissage de l'hébreu, du judaïsme et de l'histoire juive, et des excursions organisées pour découvrir le pays. Les campus et les emplois du temps permettent aux élèves de s'engager dans des activités extrascolaires, sportives ou autres.

INFORMATIONS ET CONTACTS :

Lycée Thorani de Kfar Maimon

<http://www.kfar-maimon.com>
e-mail : lyckfarmaim@yahoo.fr
tél en Israël : +972 (0) 8 994 4001
ou +972 (0) 52 830 8292

'Havat Hanoar Hatsioni

<http://lyceefrancaishavathanoar.org>
e-mail : lyceehavathanoar@gmail.com
tél en Israël : +972 (0) 2649 19 05

Lycée de Guivat Washington

<http://www.washington.ac.il/francaise>
e-mail : guiva-France@walla.com
tél en France : 0177 47 14 79
tél en Israël : + 972 (0) 8 851 1927
ou +972 (0) 54 700 2118

Mikvé Israël, collège-lycée franco-israélien

<http://www.mikve-israel.org/>
e-mail : france_sc@mikveisrael.org.il
tél en Israël : +972 (0) 3 502 0647
ou +972 (0) 52 618 7048



PROGRAMME NAALE (BACCALAURÉAT “BAGRUT” ISRAËLIEN)

Le programme Naalé offre à de jeunes étudiants juifs motivés la possibilité de faire leurs études gratuitement de la 2nde à la Terminale dans un lycée israélien et, à travers ce programme de haut niveau, de préparer le bac israélien (Bagrut), reconnu pour son haut niveau y compris en France. Il existe des établissements d'Etat religieux ou non qui proposent ce programme. Logés au sein de plusieurs internats ou villages de jeunes dans tout le pays, c'est à ce jour 13 400 élèves qui ont pu terminer brillamment leurs études dans le cadre du projet Naalé. Il existe des internats mixtes ou séparés, religieux ou traditionnalistes.

Attention : Les élèves ne peuvent bénéficier des avantages du programme Naalé s'ils immigreront en Israël avec leur famille. Il faut passer au minimum les 3 premiers mois de l'année scolaire sans les parents.

NAALE EN BREF

- NAALE est un programme du gouvernement israélien mis en place par le Ministère de l'Education en coopération avec l'Agence Juive.

Le programme NAALE offre aux jeunes Juifs de France qui passent en classe de 2nde des études de haut niveau, adaptées à leurs besoins ainsi **qu'une intégration en douceur dans la société israélienne.**

Sont admis dans ce programme les jeunes lycéens qui souhaitent terminer leurs études secondaires en Israël (2nde, 1^{ère} et Terminale). Ces jeunes doivent avoir un niveau scolaire élevé et de bonnes capacités d'adaptation à une nouvelle vie, dans un nouveau pays, au sein d'un groupe.

- Les élèves de NAALE étudient dans des établissements israéliens ou dans des lycées régionaux, choisis pour leurs capacités d'accueil et les moyens qu'ils offrent pour faciliter l'intégration.
- Le candidat et ses parents choisissent ensemble le centre d'études qui convient à leur mode de vie juive : traditionaliste, religieux ou orthodoxe.
- **Durant les premiers mois en Israël les élèves de NAALE étudient en petits groupes l'hébreu dans des classes spécialisées. Les autres matières sont enseignées provisoirement en français jusqu'à l'acquisition du niveau d'hébreu nécessaire.**

NAALE : LE PLUS

- Les élèves sont logés dans des internats à proximité de leur lieu d'études.
- Chaque classe de NAALE est accompagnée par des équipes pédagogiques et éducatives francophones ; un éducateur (*me'hanéh*), un moniteur (*madr'i'h*) et un coordinateur (*racaz*) qui sont tout au long de l'année à l'écoute des élèves.
- Au cours de la deuxième année scolaire, les élèves commencent à étudier la majorité des matières obligatoires pour le bac en hébreu avec leurs camarades israéliens.
- Les élèves participent à 2 catégories d'activités complémentaires : les unes en commun avec les israéliens : découverte d'Israël, séminaire à thèmes et cours d'enrichissement ; les autres spécifiques au programme NAALE.

NAALE POUR QUI ?

- Pour les élèves de 3^{ème} qui veulent préparer et réussir leur bac en Israël et en hébreu.
- Pour les élèves dont les parents planifient leur départ en Israël dans les prochaines années.
- Pour les élèves qui veulent accéder aux universités israéliennes sans année préparatoire.
- Pour ceux qui veulent concilier études technologiques et scientifiques de haut niveau et études Toraniques.
- Pour les élèves qui aiment la vie de groupe.
- Pour ceux qui souhaitent s'intégrer facilement dans la société israélienne.

STATUT DE L'ÉLÈVE

- **Les élèves conservent leur statut de touriste pendant les trois années d'étude.**
- **Prise en charge totale des frais de scolarité et d'internat.**
- Couverture médicale complète incluant soins et hospitalisation.
- Lorsque les parents font leur Alyah, l'élève change de statut et devient olé comme ses parents, cependant il garde ses avantages en tant qu'élève de NAALE.

Une section spéciale *AGAF BOGRIM* (Département des anciens élèves) est à la disposition des parents et des élèves en classe de Terminale pour conseiller, orienter et accompagner les élèves dans toutes prises de décision pour le futur (études universitaires, service militaire, service national ou autre).

Pour plus d'informations sur le programme et sur les écoles, veuillez vous rendre sur le site internet :

<http://www.elite-academy.org/fr/> | ou envoyez un email: naale.france@gmail.com

Pour votre information, une école en particulier, **Yemin Orde**, vous offre, en plus du programme Naalé, la possibilité d'y inscrire des enfants dont les parents font leur Alyah en même temps, ou encore des enfants en Israël depuis plusieurs années mais connaissant des difficultés d'intégration.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

www.fryeminorde.org.il ou envoyez un email à l'adresse suivante : info@fryeminorde.org.il



LE SERVICE MILITAIRE

Pour effectuer votre service militaire, l'armée va se baser sur l'âge auquel vous êtes arrivé en Israël, votre situation familiale, votre profil médical et physique ainsi que votre profession.

Lorsqu'une personne passe plus de 120 jours (pas nécessairement en continu) en Israël au cours d'une période de 12 mois, la date du début de cette période de 120 jours est considérée comme la date d'arrivée. Donc l'âge que vous aviez lors de cette date détermine la durée de votre service militaire.

Pour réinitialiser la date d'arrivée, la personne aura besoin de quitter Israël pendant 2 ans (1 an si elle faisait partie d'un programme Massa).

Les femmes qui arrivent avant l'âge de 20 ans sont tenues d'effectuer leur service militaire tandis que celles qui arrivent après 20 ans n'y sont pas obligées. Les jeunes filles religieuses peuvent être exemptées du service militaire si elles le désirent.

Le tableau ci-dessous indique les différentes conditions selon l'âge, le profil médical et physique ainsi que la situation familiale pour les hommes.

Des réglementations différentes existent pour les médecins et les dentistes.

Nous rappelons que la décision finale appartient à l'armée israélienne.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site internet de l'armée (en français) à l'adresse suivante : www.tsahal.fr

POUR LES HOMMES

Tableau récapitulatif de la durée de service pour les hommes ayant immigré en Israël depuis le 1er juillet 2006 en fonction de leur âge lors de leur arrivée en Israël :

ÂGE LORS DE L'ENTRÉE EN ISRAËL	PROFIL*	SITUATION FAMILIALE : CÉLIBATAIRE	SITUATION FAMILIALE : MARIÉ	SITUATION FAMILIALE : MARIÉ ET AU MOINS 1 ENFANT
Jusqu'à 18 ans		36 mois	36 mois	Dispense
18-19 ans	31-97	30 mois	18 mois	Dispense
20-21 ans	31-97	24 mois	6 mois ou Réserve (profil 31-64)	Dispense
22-25 ans	65-97	6 mois	6 mois	Dispense
	31-64	Réserve**	Réserve**	
26-29 ans	31-97	Réserve**	Réserve**	Dispense
30 ans et plus		Dispense	Dispense	Dispense

*Profil : Le profil est établi par l'armée selon des critères médicaux et physiques

**Réserve : liste de personnes qui peuvent être appelées (pour l'instant ils ne le seront pas), l'armée se réservant le droit de les appeler en fonction de l'urgence du moment.

POUR LES FEMMES

Tableau récapitulatif de la durée de service pour les jeunes filles nouvelles immigrantes en fonction de leur âge lors de leur arrivée en Israël (en vigueur en 2006) :

ÂGE	CÉLIBATAIRE	MARIÉE
La jeune fille arrivée dans le pays avant l'âge de 20 ans	Servie de 24 mois	Dispense
La jeune fille arrivée dans le pays après l'âge de 20 ans	Dispense	Dispense



L'EMPLOI ET LES ÉQUIVALENCES PROFESSIONNELLES

Une des étapes les plus importantes de votre intégration sera évidemment la recherche d'un emploi qui vous correspond. **Le marché du travail en Israël est très dynamique et les procédures sont plus rapides.** Par conséquent, les processus de recrutement à long terme n'existent pas ; lorsqu'une entreprise cherche un employé c'est en général pour les semaines qui suivent et elle ne peut pas se permettre d'attendre un nouvel immigrant qui ne pourra faire son Alyah que plusieurs mois plus tard.

Une fois en Israël, commencez sans hésiter par **apprendre l'hébreu** (voir le chapitre sur l'oulpan P. 16) et consacrez-y les premiers mois de votre intégration. Vous pourrez alors chercher un emploi plus facilement par le biais de **sites en hébreu** et même postuler à des postes en hébreu, élargissant ainsi vos options.

COMMENT CHERCHER UN EMPLOI ?

- Le **CV** : mettez-le à jour et rédigez-en une version en hébreu (ou en anglais). Certaines associations comme **Gvahim*** pourront vous aider et vous accompagner dans vos recherches.
- Consultez les sites Internet spécialisés (souvent en hébreu ou en anglais)*.
- **L'entretien d'embauche** : adaptez-vous à la culture locale, beaucoup moins formelle qu'en France.

A savoir (données à jour au moment de la publication)

Salaire minimum : **4300 NIS à ce jour mais il va augmenter de façon échelonnée jusqu'à 5000 NIS au 1/1/2017**

Salaire moyen : **Autour de 9000 NIS**

EQUIVALENCES

Les demandes d'équivalences se font pour la poursuite d'un cursus ou pour obtenir un permis de travail (médical, paramédical, juridique, expertise comptable, conseil financier, architecture, enseignement, agent immobilier, etc.). Chaque équivalence est différente et dépend du domaine mais vous devrez de toute façon :

- Faire traduire et certifier le diplôme par un notaire israélien (c'est-à-dire un avocat ayant la reconnaissance du statut de notaire) ;
- Faire certifier le niveau d'études par le Ministère de l'Éducation ;
- Puis, en fonction du domaine, s'adresser au Ministère correspondant ;
- Pour plus d'informations, consultez notre site Internet : www.agencejuive.org

CONDITIONS D'EMPLOI

- Le CDI existe en Israël mais pas tel qu'il existe en France, il diffère notamment au niveau du licenciement, qui est beaucoup plus facile.
- De la même façon, l'embauche est également plus facile car moins contraignante pour l'employeur.
- En général, les 3 premiers mois sont une période d'essai pour l'employeur et pour l'employé.
- Au bout de ces 3 mois, l'employeur est obligé de cotiser pour votre retraite.

- Dans certains cas, vous pourrez aussi négocier le "Keren Hichtalmout" qui correspond à un fond de formation très intéressant pour l'employé : l'employé et l'employeur cotisent pendant une période de 6 ans à l'issue de laquelle l'employé peut y avoir accès et utiliser les fonds (non-imposables) comme il le souhaite.
- Les employés sont prélevés à la source sur leur salaire brut pour : la sécurité sociale, la caisse maladie, le fond de pension et l'impôt sur le revenu. Ce dernier est calculé par paliers sur une estimation annuelle des revenus. Si en fin d'année, vous vous rendez compte qu'on vous a trop prélevé car l'estimation n'était pas exacte, vous pouvez faire tous les ans, au mois de mars, une demande de remboursement.

INDÉPENDANTS – CRÉATION DE SOCIÉTÉ

Pour ceux qui choisiront de créer leur société en Israël, il existe trois types de sociétés :

- Osek Patour (micro-entreprise) pour les petits revenus. En général c'est ce qui est choisi pour le début d'une activité ou quand il s'agit d'une activité complémentaire.
- Osek Mourché : entreprise indépendante de taille moyenne assujettie à la TVA et aux mêmes paliers qu'un salarié concernant l'impôt sur le revenu.
- Hevra Ba'am (équivalent de la SARL) : plus de contraintes comptables et assujettie à l'impôt des sociétés. Pour celle-ci, un avocat ou expert comptable devront vous accompagner pour déposer les statuts de la société et vous guider dans les démarches.
- Le Ministère de l'Alyah et de l'Intégration propose certaines aides pour exporter une société française vers Israël ou pour créer une société en Israël. Pour plus d'informations à ce sujet, appelez le +972 3 511 7115 depuis la France et le 1 700 701 200 depuis Israël. Vous pouvez aussi consulter le site Internet : www.2beinIsrael.org.il.

CONTACTS UTILES

Sarah Ganon, conseillère emploi de l'Agence Juive :
saragano@jafi.org

Aides à la recherche d'un emploi :
<http://www.ami-emploi-israel.org/>

Gvahim (pour les jeunes diplômés) :
<https://gvahim.org.il>

Nouveau site du **Ministère de l'Économie** répertoriant les métiers, en précisant les salaires et le nombre d'offres d'emploi :
<http://ovdim.gov.il/Report.aspx>

Sites de recherche d'emploi :

<http://www.aliyahjobcenter.org/index.php?l=F>
<http://www.jobcity.co.il/>
<http://www.alljobs.co.il/>

Sociétés d'intérim auprès desquelles vous pouvez postuler de la même façon qu'en France :

<http://www.hever.co.il/>
<http://www.manpower.co.il/>

Equivalences

- Equivalences médicales : Le site du **Ministère de la Santé** israélien (en français) :
<http://www.health.gov.il/French/Pages/Home.aspx>

LA VOITURE ET LE PERMIS DE CONDUIRE

En Israël, même si un nombre croissant de familles possède aujourd'hui plus d'une voiture, celle-ci reste encore un objet de luxe aux yeux des autorités douanières.

Israël ne fabriquant pas sa propre marque d'automobile, celles-ci sont donc toutes importées.

C'est la raison pour laquelle les voitures sont encore lourdement taxées à l'importation et une TVA est encore appliquée en sus.

Le citoyen israélien devra donc s'acquitter d'une taxe (TVA incluse), de 115% (voitures européennes et américaines) à 130% (voitures asiatiques).

Le nouvel immigrant a droit quant à lui, et ce durant les trois premières années de son Alyah (et à condition d'avoir un permis de conduire valable de son dernier pays de résidence et d'en avoir obtenu une équivalence israélienne par examen pratique d'équivalence – voir détails ci-dessous) d'acheter une voiture à un taux de taxe fixe préférentiel de 75% (hors options). Une différence non négligeable qui peut atteindre plus de 30% par rapport à son concitoyen israélien de naissance.

LA QUESTION QUI SE POSE SOUVENT POUR LE CANDIDAT À L'ALYAH EST :

- Acheter neuf en Israël ou prendre ma voiture de France?
- L'importation d'un véhicule étant une procédure lourde et onéreuse, elle se révèle souvent comme une option à éviter.
- Dans un premier temps vous devez vous référer à votre transitaire qui vérifiera si votre véhicule est homologué en Israël et donc autorisé à l'importation.
- Ensuite vous devrez prendre en compte le coût du transport du véhicule, son immatriculation en Israël ainsi que sa taxation en fonction de l'argus en vigueur.
- Même si vous bénéficiez d'une réduction de taxe de par votre statut de nouvel immigrant, cette taxe reste élevée.
- Enfin, vous ne pourrez dédouaner le véhicule que sur présentation d'un permis étranger et de son équivalent israélien.
- Chacun pourra calculer selon son véhicule s'il vaut mieux importer ou bien en acheter un sur place.

LE PERMIS DE CONDUIRE

Un Olé peut conduire en Israël en utilisant son permis de conduire étranger valide, pendant un an après sa date d'Alyah (si l'Olé était présent en Israël en tant que touriste avant son Alyah, cette période pourrait être comprise dans cette année). Un Olé peut obtenir son permis de conduire israélien en passant un simple test de conduite durant les 3 années suivant son Alyah. Afin de bénéficier des réductions de taxes à l'achat d'un véhicule neuf l'Olé doit pouvoir présenter son permis de conduire d'origine ainsi que son permis israélien émis sur foi du permis d'origine obtenu avant la date de l'Alyah.

1. Rendez-vous chez un opticien agréé pour vous faire photographier (la liste des boutiques agréées se trouve sur ce site Internet : he.mot.gov.il (hébreu) – en.mot.gov.il (anglais) – ou appelez le *5678) et obtenir le formulaire d'inscription à l'examen.
2. Faites compléter le formulaire en même temps et au même endroit par un examen de la vue (ophtalmologiste agréé) puis, dans un second temps, par une déclaration de santé (médecin traitant).
3. Présentez-vous au Misrad HaRishouy (Bureau des Licences – adresses sur le site Internet ci-dessus) avec :
 - Teoudat Zeout
 - Teoudat Olé
 - Passeport de votre pays d'origine comportant votre Visa d'Alyah
 - Permis de conduire étranger
 - Et des photocopies de chacun des documents

Vous obtiendrez ainsi le formulaire d'inscription à l'examen du Misrad HaRishouy.

4. Prenez rendez-vous avec un professeur agréé pour le test. Il est conseillé de prendre 1 ou 2 leçons de conduite pour se préparer à l'examen. Muni du formulaire, rendez-vous au bureau de poste pour payer les frais d'inscription à l'examen (65NIS à ce jour).



LA RETRAITE

L'âge de la retraite en Israël est de **67 ans pour les hommes** et **64 ans pour les femmes**, à l'exception des forces de l'ordre qui bénéficient d'un régime particulier.

Si la cotisation perçue est liée au niveau des revenus, la prime reçue par l'Etat est, elle, **forfaitaire. Tout le monde touche la même somme, sans égard aux montants cotisés.** La prime payée par le *Bitoua'h Leoumi* (Caisse d'assurance nationale - retraite et santé) est, à ce jour, de 300 euros pour une personne et 400 euros pour un couple dont la femme n'a pas travaillé. (Si le mari ne travaille pas il doit tout de même cotiser et touchera les 300 euros de retraite, tandis que lorsque c'est la femme qui ne travaille pas, son mari cotise pour elle).

D'un autre côté, le temps de cotisation est assez court. Un israélien doit avoir cotisé durant 12 ans avant l'âge légal de la retraite, tandis qu'il suffit à un nouvel immigrant de cotiser 5 ans seulement, avant l'âge légal, pour recevoir la prime.

Etant donné le jeune âge des retraités français, il peut arriver qu'un nouvel immigrant bénéficie à la fois de la retraite de France et d'Israël.

Parce que les sommes perçues sont faibles, il existe désormais des fonds de retraite complémentaires, pour lesquels l'employé et l'employeur cotisent. Ainsi, la majorité des Israéliens cotisent aujourd'hui à des fonds d'épargne privés qui bénéficient de certains avantages fiscaux (le "*Keren Pensia*" – Fonds de pension obligatoire pour les salariés ; la "*Coupat Guemel*" – Fonds d'épargne et le "*Bitoua'h Menaholim*" – Caisse des cadres). Ces trois fonds bénéficient d'avantages fiscaux mais ne sont disponibles qu'au terme d'une certaine période prédéfinie.

Le nouvel immigrant retraité de France bénéficie des mêmes avantages que n'importe quel autre nouvel immigrant. Il est dispensé de cotisation au *Bitoua'h Leoumi* pendant une année (s'il n'exerce aucun travail en Israël). Après cette année, il payera une cotisation forfaitaire (aux alentours de 30 euros par personne et par mois).

Les retraités ne remplissent pas de déclaration d'impôts en Israël (sauf si leurs revenus dépassent 10000 euros par mois) mais ça ne les dispense pas de remplir leur déclaration fiscale en France et d'éventuellement y payer des impôts, même s'ils n'y résident plus.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES SITES :

Ministère des affaires étrangères français : www.mfe.org

Bitoua'h Leoumi : <http://www.btl.gov.il/French%20homepage/Pages/default.aspx>



L'ALYAH DE GROUPE

Attention : L'Alyah de groupe n'est pas un programme de l'Agence Juive. C'est un programme géré par une structure indépendante.

L'Alyah de groupe, pensée pour que l'Alyah se passe le plus sereinement possible et pour éviter les écueils, est organisée par **une équipe qui suit les olim à tous les niveaux** : éducation, orientation professionnelle, intégration, soutien psychologique...

LES ÉTAPES QUI PRÉCÈDENT L'ALYAH DE GROUPE :

Durant l'année qui précède l'Alyah, les familles, puis le groupe, vont traverser un **curus pensé dans ses moindres détails** :

- **Premier séminaire** de "cristallisation" du groupe et de sélection.
- **Second séminaire** de préparation au voyage d'étude.
- **Voyage d'étude** d'une semaine intensive pendant laquelle le groupe va assister à des conférences sur le système éducatif, la protection sociale et le marché du travail, visiter les localités d'accueil et les écoles, écouter d'anciens olim raconter leur propre expérience, rencontrer individuellement des professionnels des différents secteurs d'activité.
- Parallèlement, en Israël, **l'équipe de l'Alyah de groupe prépare l'arrivée** du groupe en prenant contact avec les localités d'accueil pour s'assurer de la bonne tenue de l'installation et de l'intégration ainsi qu'avec la direction des établissements scolaires pour organiser l'accueil des enfants olim. Une commission est par ailleurs chargée de "tailler à la mesure du client" les **différents contacts professionnels**.

LES SERVICES FOURNIS PAR CE PROGRAMME :

- **La communauté d'accueil** est choisie avec le plus grand soin, non seulement pour ses structures d'accueil et d'intégration, mais aussi pour sa volonté affichée de participer au projet historique du retour du peuple juif sur sa terre.
- Au niveau de **l'éducation**, dès l'arrivée dans la communauté d'accueil, les enfants sont pris en charge par les écoles de la localité ou de la ville, en leur fournissant des structures et des aides adaptées à leurs besoins, notamment un **professeur-coordonateur** qui sert de pont entre les établissements scolaires et les parents, ainsi que des **jeunes filles du Service national** présentes dans les classes et qui aident les enfants à préparer leurs devoirs.
- En ce qui concerne **l'orientation professionnelle**, alors que le groupe est encore en train de se former en France, en parallèle, une commission est chargée de trouver en Israël pour chaque Olé un contact lié à sa branche professionnelle et qui serait susceptible de l'aider, le moment voulu, à trouver un travail ou à faire les premières démarches dans ce sens.
- Une bonne intégration en Israël passe par l'acquisition de **l'hébreu**. En choisissant l'Alyah de groupe, vous aurez droit à 200 heures d'oulpán supplémentaires et des aides en cas de difficultés scolaires.
- Un **soutien psychologique et spirituel**. Une conseillère conjugale se tient à la disposition des couples pour répondre aux questions que soulève l'Alyah au sein de la cellule familiale et donne régulièrement des cours aux femmes. De plus, deux rabbins fournissent des conseils en matière d'éducation et d'intégration ainsi que sur des questions de *Hala'ha*.
- Une **assistante sociale** intervient en cas de difficultés ou de questionnements.

CONTACTS :

Chalom Wach, Responsable du Programme - Téléphone en France : 01 77 50 01 30 -

Portable en Israël : +972 (0) 54 77 15 599 - Bureau en Israël : + 972 (0) 2 940 00 29

Site Internet : www.alyadegroupe.com – Email : alyahdegroupe@gmail.com



BESOIN DE PLUS D'ORIENTATION ?

Depuis 85 ans, l'Agence Juive entretient le lien entre les communautés juives à travers le monde et Israël. Aujourd'hui, c'est pour vous accompagner que nous sommes encore là.

Pour poser des questions par téléphone,
contactez le Global Center de l'Agence Juive, sans frais :

Depuis l'Europe :

Belgique : 0-800-709-67

France : 0-800-916-647

Suisse : 00-800-477-23-528

Depuis Israël :

La plupart des langues : 1-800-228-055



agencejuive.org // facebook.com/agencejuive // twitter.com/agencejuive

L'Agence Juive est financée par les Fédérations juives d'Amérique du Nord, le Keren Hayessod, les grandes communautés et fédérations juives, l'Amicale internationale de Chrétiens et de Juifs, des fondations et donateurs d'Israël et du monde entier.